

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 04187

Numéro SIREN : 814 293 312

Nom ou dénomination : 3VR

Ce dépôt a été enregistré le 19/04/2022 sous le numéro de dépôt 11137

Désignation de l'entreprise :		3VR SAS		1 2	
Adresse de l'entreprise		55 RUE DE BARDICADGE 33610 CANEJAN		Durée de l'exercice précédent *	
Numéro SIRET *		8 1 4 2 9 3 3 1 2 0 0 0 1 7		Néant ☐ *	
				Exercice N clos le, 3 0 0 9 2 0 2 1	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2	
		Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
Frais d'établissement *		AB		AC	
Frais de développement *		CX		CQ	
Concessions, brevets et droits similaires		AF		AG	
Fonds commercial (1)		AH		AI	
Autres immobilisations incorporelles		AJ		AK	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL		AM	
Terrains		AN		AO	
Constructions		AP		AQ	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR		AS	
Autres immobilisations corporelles		AT		AU	
Immobilisations en cours		AV		AW	
Avances et acomptes		AX		AY	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS		CT	
Autres participations		CU		CV	
Créances rattachées à des participations		BB		BC	
Autres titres immobilisés		BD		BE	
Prêts		BF		BG	
Autres immobilisations financières *		BH		BI	
TOTAL (II)		BJ		BK	
Matières premières, approvisionnements		BL		BM	
En cours de production de biens		BN		BO	
En cours de production de services		BP		BQ	
Produits intermédiaires et finis		BR		BS	
Marchandises		BT		BU	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX		BY	
Autres créances (3)		BZ		CA	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD		CE	
Disponibilités		CF		CG	
Charges constatées d'avance (3)*		CH		CI	
TOTAL (III)		CJ		CK	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)		CW			
Primes de remboursement des obligations (V)		CM			
Écarts de conversion actif * (VI)		CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO		1A	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :	
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :	

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2021

Désignation de l'entreprise		3VR SAS		Néant ☐ *
		Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 20 000)	DA	20 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	2 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)	DG	12 501	
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	64 916	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		TOTAL (I)	DL	99 417
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	160 599	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	337	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	715 090	
	Dettes fiscales et sociales	DY	18 975	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	46 850	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	941 850	
	Écarts de conversion passif *	(V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 041 267	
RENOUVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	791 850		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : 3VR SAS		Néant ☐						
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	3 597 164	FB			FC	3 597 164
	Production vendue	biens * services *	FD		FE		FF	
			FG	13 600	FH		FI	13 600
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	3 610 763	FK		FL	3 610 763	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	3 610 763
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	2 974 287	
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	486 070	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	2 205	
	Salaires et traitements *					FY	45 600	
	Charges sociales (10)					FZ	25 622	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *			GA	909	
			- dotations aux provisions			GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	1 003
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	135	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	3 535 831	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	74 933	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	163	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	2 924	
	Total des produits financiers (V)					GP	3 088	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	1 021	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	414	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	1 435	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	1 653	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	76 586	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3VR SAS		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	14 985	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	14 985	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	14 985	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	14 985	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				IJ		
Impôts sur les bénéfices *				HK	11 670	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	3 628 836	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	3 563 920	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	64 916	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	
			- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9		
Dont cotisations facultatives Madelin A7		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8				
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
CESSION IMMO FINANCIERE			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	14 985	
VNC IMMO FINANCIERE			14 985			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

PRINCIPES - REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2020 au 30/09/2021.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Sauf indication contraire, les montants sont exprimés en Euros.

I – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

A la date du 29 octobre 2020, le gouvernement français a instauré un nouveau confinement qui s'est terminé le 15 décembre 2020 avec la mise en place d'un couvre-feu. L'activité de l'entreprise a de nouveau été impactée pendant un mois. Néanmoins, sur l'ensemble de l'exercice, cette crise sanitaire n'a pas eu de conséquence sur l'activité de la société.

II – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date d'arrêté des dits comptes annuels.

2. CHANGEMENT DE METHODE

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

3. MODE ET METHODE D'EVALUATION

➤ Immobilisations Incorporelles et Corporelles

✓ Coût d'entrée

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).
Les frais d'acquisition d'immobilisations corporelles ou incorporelles sont comptabilisés directement en charges.



✓ Amortissements

Lorsque les éléments constitutifs d'un actif ont des utilisations différentes (composants), ils font l'objet, s'ils sont significatifs, d'une comptabilisation séparée et d'un plan d'amortissement spécifique.

Toutefois, la société étant en dessous des seuils prévus par le décret 2005-1757 du 30 décembre 2005 (total bilan $\leq 3,65$ M€ ; chiffre d'affaires $\leq 7,3$ M€ ; effectif ≤ 50) et par mesure de simplification, l'amortissement économique pour dépréciation a été calculé sur la durée d'usage fiscale pour les immobilisations non décomposables.

➤ Immobilisations Financières et Valeurs Mobilières de Placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Les frais d'acquisition d'immobilisations financières sont comptabilisés en charges.

➤ Créances, Dettes et Liquidités

Les créances, dettes et liquidités sont évaluées pour leur valeur nominale.

Pour les créances, une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire (en pratique la valeur probable de recouvrement) est inférieure à la valeur comptable.

➤ Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont évaluées en fonction du risque estimé par l'entreprise en tenant compte des derniers éléments connus à la date d'arrêté et conformément au principe de prudence.

La différence entre le risque estimé et le risque maximal, correspondant par exemple aux demandes des parties adverses en cas de litige, correspond à un passif éventuel mentionné en annexe du tableau des provisions pour risques et charges.



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 13 678 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	7 393	6 195		13 588
Immobilisations financières	15 000	75	14 985	90
TOTAL	22 393	6 270	14 985	13 678

Amortissements et dépréciations d'actif = 7 493 €

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	6 585	909		7 493
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	6 585	909		7 493

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Installations et aménagements divers	6 195	609	5 586	10 ans
Matériel de transport	5 825	5 825	0	3 ans
Matériel de bureau et informatique	898	389	509	3 ans
Mobilier	670	670	0	1 ans
TOTAL	13 588	7 493	6 095	



Etat des créances = 793 975 €

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	90		90
Actif circulant & charges d'avance	793 885	793 885	
TOTAL	793 975	793 885	90

Dépréciations = 22 342 €

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	20 319	1 002			21 321
Comptes financiers		1 021			1 021
TOTAL	20 319	2 023			22 342

Produits à recevoir par postes du bilan = 36 729 €

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	36 729
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	36 729

Charges constatées d'avance = 1 638 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 20 000 €

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	200	100.00	20 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	200	100.00	20 000

Etat des dettes = 941 850 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	160 599	10 599	150 000	
Dettes financières diverses	337	337		
Fournisseurs	715 090	715 090		
Dettes fiscales & sociales	18 975	18 975		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	46 850	46 850		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	941 850	791 850	150 000	

Le PGE est actuellement positionné en dettes à plus d'un an, car les dispositions prises pour son remboursement ne seront pas décidées avant juin 2022.

Charges à payer par postes du bilan = 60 748 €

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	10 588
Dettes fiscales & sociales	3 610
Autres dettes	
TOTAL	60 748



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 36 729 €

Produits à recevoir sur clts et comptes rattachés	Montant
Clients factures à établir (418100)	36 729
TOTAL	36 729

Charges constatées d'avance = 1 638 €

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance (486000)	1 638
TOTAL	1 638

Charges à payer = 60 748 €

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs – fnp (408100)	10 588
TOTAL	10 588

Dettes fiscales et sociales	Montant
Taxe apprentissage à payer (438632)	1 137
Formation continue à payer (438633)	1 237
Cfe à payer (448651)	1 236
TOTAL	3 610

Autres dettes	Montant
Clients avoirs à établir (419800)	46 550
TOTAL	46 550

3VR
Société par actions simplifiée au capital de 20 000 euros
Siège social : 55, chemin de Barbicadge
33610 CANEJAN
814 293 312 RCS BORDEAUX

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 17 MARS 2022
--

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2021

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2021 s'élevant à 64 915,86 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	64 915,86 euros
A titre de dividendes	10 000,00 euros
Soit 50,00 euros par action	
 Le solde	 54 915,86 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 67 416,96 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 17 mars 2022.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 10 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2019 :

8 000,00 euros, soit 40,00 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 8 000,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 17 mars 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Vincent VAUZELLE

